



PROCES-VERBAL du Comité syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan

du Mercredi 28 mai 2025 à 18h30
Venarey-Les Laumes - Mairie - Salle Clemenceau

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 24

Date de convocation : 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Marc GALZENATI, Danièle MATHIOT, Maryse NADALIN, Laurence PORTE, (Montbardois) ;
Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ;
Patrick MOLINOZ, Dominique BONDIVENA, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN (Pays d'Alésia et de la Seine) ;
Denis NEAULT, (Pays d'Arnay-Liernais) ;
Didier PASQUET, Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ (Saulieu) ;
Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Philippe LUCOTTE, Colette RÉMOND, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Gérard VERDREAU, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE (Ouche et Montagne) ; Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT, (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Eric BAULOT, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Le Comité syndical débute à 18h30.

Laurence PORTE est désignée Secrétaire de séance.

Le quorum n'étant pas encore atteint, Patrick MOLINOZ propose de débiter ce Comité syndical par les communications et informations.

I. Communications/informations

1) Intervention de Monsieur Laurent BOURDEREAU, Directeur du MuséoParc Alésia, et de Monsieur Thomas PASCAL, Directeur général délégué.

Laurent BOURDEREAU et Thomas PASCAL sont intervenus à l'occasion de ce Comité syndical afin de présenter le projet d'établissement et la stratégie pour les prochains mois et les prochaines années du MuséoParc Alésia, et sur les relations entretenues avec le PETR du Pays Auxois Morvan.

2) « Une charte informatique, pour quoi faire ? »

Patrick MOLINOZ rappelle qu'à l'occasion du Comité syndical du 18 février dernier, une délibération tendant à l'adoption d'une charte informatique pour le PETR a été votée. Elle visait à répondre au respect du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), prévoyant notamment que toutes les administrations doivent mettre en place une charte informatique pour prévenir les risques encourus dans le cas du non-respect de ces règles et des obligations liées au RGPD. Il rappelle qu'il avait alors demandé à Alexandre GARDAVOT de faire un résumé de cette charte

Alexandre GARDAVOT, Chargé de mission développement des usages numériques, présente dans un diaporama l'origine de la charte, à qui elle est destinée, quels sont les objectifs et indique le contenu attendu d'une charte informatique pour les collectivités. À la suite d'une demande d'un membre du comité syndical, il précise que cette charte est basée sur celle d'un Centre de Gestion correspondant mieux à nos usages que celle proposée initialement par la CNIL.

3) Démarche d'accompagnement à l'installation de nouveaux arrivants

Alain Mathieu indique que le PETR s'est engagé, aux côtés de la Région Bourgogne Franche-Comté, dans la démarche de prospection et d'accompagnement de nouveaux arrivants. L'ambition du dispositif est de prospecter puis d'accompagner 2 000 foyers dans leur projet d'installation, aux côtés des EPCI.

Ce guichet d'accueil et d'accompagnement à l'installation dans les territoires doit s'appuyer sur un agent dédié de façon permanente à cette mission. Pour y répondre, le Pays a donc recruté Jérémy FORTECOEFFE, Chargé de mission attractivité et accompagnement des nouveaux arrivants, qui a pris ses fonctions le 4 novembre dernier (poste financé à 100 % par le programme LEADER).

À ce jour, le PETR a accompagné ou accompagne **74 projets** d'emménagement de particuliers en Auxois Morvan depuis fin septembre 2024.

La région parisienne est le principal pourvoyeur de candidats. La majorité des prospects est issue du quart nord-est de l'hexagone. Actuellement, **53 personnes ou foyers sont en accompagnement et 8 projets d'installation ont déjà abouti** sur le territoire.

Si le **principal frein rencontré est le parc locatif de maison**, très restreint sur le territoire, la démarche d'un « accompagnement sur-mesure » qui s'adapte à chaque situation est le principal retour positif des candidats.

Concernant les 8 nouveaux habitants, essentiellement installés à Semur-en-Auxois, on note qu'il s'agit principalement de célibataires, que 7 d'entre eux ont moins de 40 ans. Une personne est arrivée sur le territoire avec un enfant de moins de 2 ans. Professionnellement on trouve 2 ingénieurs, 1 aide soignante, 2 personnes en recherche d'emploi, 2 ouvriers en industrie et 1 profession libérale.

Dans le cadre de cette démarche, des visites personnalisées sont proposées aux candidats à l'installation afin qu'ils puissent plus facilement se projeter dans leur future vie en Auxois Morvan.

Jérémy FORTECOEFFE a ainsi accueilli 25 personnes depuis sa prise de fonction, pour un total cumulé de 39 jours de visites sur le territoire. Ces temps « d'immersion » répondent aux besoins des candidats grâce à la sollicitation de l'éco-système qui a été constitué depuis septembre avec, notamment, les agents immobiliers, les bailleurs sociaux, les communes et communautés de communes, les acteurs culturels et institutionnels.

Jérémy FORTECOEFFE rappelle que l'on perd des habitants tous les ans, hors Ouche et Montagne, et que la population vieillit. Des outils ont été mis en place : la Brochure Ma Vie en BFC, l'affiche dans les Offices du Tourisme. Un stand sur le salon Travail et Mobilité professionnelle le mercredi 25 juin est prévu.

Patrick MOLINOZ suggère qu'il faudrait fournir la brochure au Directeur du Muséoparc pour qu'il la distribue aux personnes qui viennent en réunion. On suggère également de donner un pack d'accueil aux nouveaux arrivants avec par exemple une place au Muséoparc. Alain Mathieu indique que l'on fait déjà des packs de bienvenue avec des Produits Auxois Naturellement.

Patrick MOLINOZ indique que la Région finance une Carte avantage Jeune et pose la question sur l'intérêt d'une carte avantage Auxois Morvan. Il propose d'ouvrir un champ de réflexion, sur une carte à mettre à disposition des nouveaux arrivants. Il rappelle qu'un courrier de démarche d'installation a été mis en place pour aider les candidats dans le cadre de leur recherche d'emploi.

Jeremy FORTECOEFFE met en évidence un principal point noir à l'installation : le logement. Il y a beaucoup de demandes de location et très peu d'offre. ORVITIS a 12 % de logements vacants. Il y a beaucoup de locations de courtes durées. L'intérêt de la démarche réside dans son côté « sur-mesure » pour accompagner les personnes. On fait partie des territoires les plus actifs en BFC avec 11 nouvelles installations.

Alain MATHIEU indique que l'on est en train de découvrir un métier de chargé d'accueil et d'attractivité, qui est une démarche gratuite. La durée moyenne d'installation est de 12 à 18 mois. Nos atouts sont réels. On travaille sur la démographie médicale, on collabore avec Laurence JEDYNSKI du CLS, pour faire venir des soignants.

Patrick MOLINOZ rappelle l'intérêt d'intéresser les entreprises pour faciliter et accélérer l'installation. Peut-être dans le temps si on arrive à démontrer l'intérêt de ce métier, pourrait-on aborder la question de faire payer la prestation. Sur la question de la démographie médicale, il rappelle son souhait de prendre un temps de travail sur la question de la démographie médicale en associant les maires concernés et le CH-HCO.

II. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 18 février 2025

Il est procédé à l'appel des délégués.

Le quorum étant maintenant réuni, Patrick MOLINOZ propose de continuer ce Comité syndical par l'adoption du procès verbal du précédent comité. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

III. Délibérations

1) n° 2025-12 : Motion pour le maintien de la circulation, un meilleur entretien et une politique d'investissement ambitieuse sur le Canal de Bourgogne

Patrick MOLINOZ indique que ce projet de délibération tend à adopter une motion pour le maintien de la circulation, un meilleur entretien et une politique d'investissement ambitieuse sur le Canal de Bourgogne. Pour rappel, VNF a annoncé en janvier 2023 par voie de presse que le Canal de Bourgogne pourrait être coupé en deux sur 37 kilomètres entre Pouilly-en-Auxois et Venarey-Les Laumes. Au terme d'une forte mobilisation des élus du territoire, VNF a lancé une concertation et une étude pour envisager différents scénarii. Au terme de ce travail nous constatons aujourd'hui qu'aucune solution satisfaisante n'est proposée : VNF refuse de maintenir la navigation sans un fort engagement financier des collectivités.

Patrick MOLINOZ précise qu'il faut qu'on réaffirme que le Canal est important et que l'État doit assumer ses obligations d'entretien de l'ouvrage.

Jean-Michel PÉTRÉAU pense que l'idée de VNF est d'imposer aux collectivités la charge de la navigation. Avec un financement d'un million d'euros par an, c'est une charge énorme pour chaque collectivité : COPAS, CCTA et Pouilly Bligny. Un COPIL est prévu en juin et un en septembre.

Nous rappelons que :

- le Canal de Bourgogne **fait partie intégrante du patrimoine local et ainsi contribue à l'identité et l'attractivité du territoire**. Il structure nos paysages, forge notre identité et constitue un axe de vie, d'échanges.

- le Canal de Bourgogne est un **outil essentiel au service de l'environnement**, notamment en matière de gestion de l'eau
- le Canal de Bourgogne joue un **rôle économique majeur notamment au service du tourisme** en Auxois Morvan

Par la présente motion le Pays Auxois Morvan, au côté notamment des communautés de communes (Pouilly-Bligny, CCTA, COPAS) et communes directement concernées par le projet de fermeture à la navigation :

1. réaffirme que supprimer la navigation :
 - mettrait en péril l'existence même du canal
 - fragiliserait un écosystème économique déjà mis à rude épreuve (fréquentation de la voie verte, abandon accéléré du patrimoine des écluses...)
 - poserait de graves problèmes écologiques : envasement, prolifération des algues, stagnation de l'eau...
2. souligne :
 - **l'entretien et l'exploitation du Canal de Bourgogne sont de la responsabilité exclusive de VNF.**
 - les collectivités locales (communes, communautés de communes, Département de la Côte-d'Or et Région Bourgogne Franche-Comté) ont engagé des millions d'Euros d'investissement pour entretenir et développer ce qui est de leur compétence autour du canal (les ports, la voie verte...)
3. appelle :
 - au maintien de la navigation sur tout le linéaire du Canal de Bourgogne et singulièrement sur le tronçon Pouilly en Auxois Venarey-Les Laumes
 - à un meilleur entretien général de la voie d'eau et de ses réservoirs
 - à une politique d'investissement ambitieuse s'inscrivant dans la durée afin de maintenir toutes les fonctions du Canal de Bourgogne

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

1) Approuve la présente motion pour le maintien de la circulation, un meilleur entretien et une politique d'investissement ambitieuse sur le Canal de Bourgogne.

2) n° 2025-13 : Compte Financier Unique 2024 et 2025-14 : Affectation définitive des résultats 2024

Le président ne prenant pas part au vote du Compte Financier Unique, Patrick MOLINOZ sort de la salle.

Mme PORTE indique que ces projets de délibérations tendent à voter le Compte Financier Unique pour 2024, et à procéder à l'affectation des résultats.

Le compte financier unique du Budget principal de l'exercice 2024, a été remis aux délégués syndicaux. Ce document retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Ce CFU illustre les investissements réalisés ou engagés et les actions menées. En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte financier unique.

Mme PORTE élue présidente de séance rapporte le compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par Monsieur MOLINOZ, Président.

Donne acte de la présentation faite du compte financier unique de l'exercice 2024, qui est résumé par les tableaux ci-joints. Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisa-tions	Section de fonc-tionnement	616 461,28 €	587 001,53 €	+ 29 459,75 €	50 259,65 €	+ 79 719,40 €
	Section d'investisse-ment	16 992,81 €	21 225,47 €	- 4 232,66 €	64 767,01 €	+ 60 534,35 €
	Budget total	633 454,09 €	608 227,00 €	+ 25 227,09 €	115 026,66 €	140 253,75 €
Restes à réaliser	Section de fonc-tionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investisse-ment	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le résultat brut global de clôture 2024 du budget principal est donc de 140 253,75 €. Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser et le cumulé) est de 140 253,75 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 du PETR du Pays de l'Auxois Morvan présenté par Mme PORTE.

Monsieur le président ayant quitté la séance, en vertu des dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 23

Contre :

Abstentions :

- 1) Approuve le compte financier unique de l'exercice 2024 pour le Budget principal.

Monsieur MOLINOZ revient dans la salle. Il indique que La délibération 2025-14 confirme l'affectation provisoire des résultats votée par la délibération n°2025-07.

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique. Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte financier unique. Ainsi, le Comité Syndical peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, procéder à la reprise anticipée des résultats.

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisa-tions	Section de fonc-tionnement	616 461,28 €	587 001,53 €	29 459,75 €	50 259,65 €	79 719,40 €
	Section d'investisse-ment	16 992,81 €	21 225,47 €	- 4 232,66 €	64 767,01 €	60 534,35 €
	Budget total	633 454,09 €	608 227,00 €	25 227,09 €	115 026,66 €	140 253,75 €
Restes à réaliser	Section de fonc-tionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investisse-ment	0,00 €	0,00 €	- 0,00 €	0,00 €	- 0,00 €
	Budget total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Monsieur le Président propose de confirmer le report de ces résultats au Budget Primitif 2025, à savoir :

Résultat reporté en fonctionnement Excédent (002) : 79 719,40 €

Résultat reporté en Investissement Excédent (001) : 60 534,35 €

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

- 1) Approuve les résultats présentés ;
- 2) Charge Monsieur le Président de procéder à toutes les écritures comptables.

3) n° 2025-15 : Suppression du poste d'Animateur(trice) adjoint(e) du Pays d'art et d'histoire et 2025-16 : Tableau des effectifs

Le président indique que ces projets de délibérations tendent, d'une part, à acter de la suppression du poste d'Animateur(trice) adjoint(e) du Pays d'art et d'histoire à la suite de la disparition des possibilités de financement de ce poste après la décision du Conseil Départemental de la Côte-d'Or de ne plus apporter son soutien à l'ingénierie des Pays/PETR, et d'autre part à mettre à jour en conséquence le tableau des effectifs.

Caroline VISSANT indique que l'on attendait l'avis favorable du Comité Social Territorial du CDG 21, obtenu le 15 avril 2025, pour prendre la délibération. Cela entraîne la modification du tableau des effectifs.

Patrick MOLINOZ précise que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionnés à l'article L.4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. En application de l'article L542-2 du même code, un emploi relevant de la Fonction Publique Territoriale ne peut être supprimé qu'après avis du comité social territorial.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale, notamment son Article L 542-2

Vu la délibération 2010-06 en date du 19 février 2010 créant l'emploi d'Animateur(trice) adjoint(e) Pays d'art et d'histoire, grade d'Attaché de conservation du patrimoine, à une durée hebdomadaire de 35 heures.

Vu l'avis du comité social territorial rendu le 15 avril 2025.

Compte tenu du non-renouvellement des principales subventions permettant le financement de ce poste, et du départ de l'animatrice adjointe le 16 janvier 2025, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

1) Décide la suppression, à compter du 20 janvier 2025 d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'Animateur(trice) adjoint(e) Pays d'art et d'histoire, grade d'Attaché de conservation du patrimoine.

Patrick MOLINOZ indique que la suppression d'un poste entraîne une modification du tableau des effectifs :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Considérant que la délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé,
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'État, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants).

Vu la délibération n°2025-06 fixant les effectifs au 31/12/2024,
Vu la délibération n°2025-14 supprimant l'emploi permanent d'assistant du patrimoine,

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Grades Agents titulaires	Missions	Catégorie	Effectifs	État
Attaché principal	Directeur Général des Services	A	1	Pourvu à temps plein 35H
Rédacteur principal 1ère classe	Chargée de mission et animation programme LEADER	B	1	Pourvu à temps plein 35H
Adjoint technique territorial	Chargé de mission Usages du numérique	C	1	Pourvu à temps plein 35H
TOTAL			3	

Sur grades Agents non titulaires	Missions	Catégorie	Conditions d'emploi	Effectifs	Etat
Attaché territorial	Chargé(e) de mission « Économie et Projet Alimentaire Territorial »	A	CDD - grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	Pourvu à temps plein 35H
Attaché de conservation du patrimoine	Animatrice/eur Pays d'art et d'histoire	A	CDD- grade des attachés de conservation du patrimoine	1	Pourvu à temps plein 35H
Attaché territorial	Gestionnaire Pays et Leader	A	CDD - grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	Pourvu à temps plein 35H
Attaché territorial	Animatrice/eur Contrat Local de Santé	A	CDD - grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	Pourvu à temps plein 35H
TOTAL				4	

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des emplois non permanents suivant :

Sur grades Agents non titulaires	Missions	Catégorie	Conditions d'emploi	Effectif	Etat
Attaché territorial	Chargé de mission accueil et attractivité du territoire	A	Contrat de projet - grade des attachés territoriaux de la filière administrative	1	Pourvu à temps plein 35H

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Modifie et adopte le tableau des emplois ainsi proposé ;
- 2) Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget principal, chapitre 012, charges de personnel.

4) n° 2025-17 : Fixation des ratios « promu-promouvable » pour l'avancement de grade

Patrick MOLINOZ indique que ce projet de délibération tend à fixer les ratios « promu-promouvable » pour l'avancement de grade au sein des services du PETR, conformément aux dispositions de l'article L.522-27 du CGCT prévoyant que pour tout avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipales, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par application d'un taux de promotion appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Monsieur le Président rappelle que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de sa compétence exclusive.

Monsieur le Président précise également que ce taux, dit « ratio promu/prouvables » est librement fixé par les assemblées délibérantes et peut varier entre 0 et 100 %.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 3 décembre 2024

Il est proposé au comité syndical de retenir les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS (%)
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	100%
Attaché	Attaché principal	100 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

1) Adopte les ratios ainsi proposés.

5) n° 2025-18 : Demande de subvention LEADER Livret recettes des produits locaux

Le président indique que ce projet de délibération tend à l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre du programme LEADER pour le financement de la réalisation d'un livret recettes des produits locaux. Ce projet, inscrit au budget primitif pour 2025 dans le cadre des actions du Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan, vise notamment à promouvoir auprès de la population des produits pouvant être facilement cuisinés et à moindre coût. Cette démarche s'inscrit également dans le cadre du Contrat Local de Santé et singulièrement au titre des actions de prévention liées au « mieux manger » et à la nutrition-santé.

Ce livret, qui sera tiré à 5 000 exemplaires, permettra également de présenter le Projet Alimentaire Territorial de l'Auxois Morvan, ainsi que la démarche des « Productions Auxois Morvan Naturellement ». Il sera notamment diffusé auprès des producteurs locaux, des commerces de proximité, des centres sociaux, des associations en lien avec l'aide alimentaire.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant HT	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Fonctionnement	9 600,00 €	LEADER	80,00 %	7 680,00 €
		Contrepartie Régionale Associée - CRBFC	20,00 %	1 920,00 €
Total	9 600,00 €	Total	100 %	9 600,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Précise que ce projet s'inscrit en section de fonctionnement ;
- 2) Valide le projet et le plan de financement ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 4) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région dans le cadre de la contrepartie régionale associée au programme LEADER du Pays Auxois Morvan ;
- 5) Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus ;
- 6) S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement ;
- 7) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

6) n° 2025-19 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Côte-d'Or pour le projet « Mange et mets tes baskets en Auxois Morvan ! »

Monsieur MOLINOZ indique que ce projet de délibération tend à l'autoriser à présenter une demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Côte-d'Or pour le financement du projet « Mange et mets tes baskets en Auxois Morvan ! » qui vise à développer une action de prévention santé en matière d'alimentation et d'activités physiques, en proposant de mettre en place des ateliers nutrition santé en milieu scolaire

Par courrier en date du 29 janvier 2025, le président du Conseil Départemental de Côte-d'Or nous informait de l'arrêt du soutien à l'ingénierie des Pays. Cependant, il précisait qu'une étude, au cas par cas, pourra être faite pour « tout projet structurant répondant aux besoins du territoire et s'inscrivant en déclinaison des politiques départementales ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Contrat Local de Santé et de son Projet Alimentaire Territorial, le Pays de l'Auxois Morvan souhaite développer une action de prévention santé en matière d'alimentation et d'activités physiques en proposant de mettre en place des ateliers nutrition santé en milieu scolaire. Pour cette première édition deux écoles élémentaires ont manifesté leur intérêt à Saulieu et Arnay-le-Duc.

Dans chacune de ces écoles, 1 classe d'environ 25 élèves sera choisie afin d'accompagner, au plus tôt, le jeune public vers la mise en place d'un comportement durable en matière d'habitudes alimentaires et de pratiques d'une activité physique régulière. Parallèlement, il sera demandé aux parents volontaires de s'impliquer dans cette démarche. Une séance avec une diététicienne, spécifiquement dédiée aux parents est prévue. Enfin, des parents d'élèves seront sollicités pour encadrer les ateliers d'activité physique.

Ce projet comporte 2 actions :

Action 1 : Ancrer des habitudes alimentaires favorables à la santé

Mise en place de 4 séances dans ces 2 écoles sur les thèmes liés à l'alimentation et en accord avec le programme de l'éducation nationale.

Animées par une association d'éducation à l'alimentation et encadrées par une animatrice, des parents volontaires et l'enseignant, les séances permettront aux enfants de manipuler, d'échanger et de déguster des produits locaux . L'association « L'école comestible » intervient déjà dans des écoles de Beaune.

Au travers de ces 4 séances d'ateliers ludiques sur le temps scolaire, au sein de l'école, nous souhaitons amener les enfants ainsi que leurs parents à prendre en compte l'importance de leur alimentation quotidienne.

Le choix des ateliers n'est pas encore défini. Il sera fait en concertation avec les intervenants, l'enseignant et le Pays Auxois Morvan.

Action 2 : Ancrer des habitudes de mobilité favorables à la santé

Mise en place de 10 séances, dans ces 2 écoles, d'activités sportives animées par un intervenant diplômé d'État.

Nous avons choisi de mettre en place une activité physique qui puisse être pratiquée de façon quotidienne et à moindre coût : la marche.

Pour la rendre plus ludique, mais aussi pour donner l'envie aux enfants de poursuivre cette pratique, il est proposé qu'elle soit en lien avec des thématiques variées :

- randonnée,
- marche d'orientation : lecture de carte,
- marche gourmande : découverte des plantes comestibles,
- marche d'observation : lecture de paysage, faune et traces d'animaux,
- chasse au trésor,
- marche rapide.

Pour la mise en place de ces séances nous allons nous appuyer sur les compétences d'éducateurs sportifs mais aussi sur les enseignants et les parents. Nous demanderons également à l'association sportive de randonnée locale d'intervenir ainsi qu'à Camille MOUTARD, vice-championne de France du 20km en marche rapide et participante aux JO 2024, de présenter son parcours.

Nous avons également prévu de faire une séance d'activité physique en emmenant les enfants sur une ferme à proximité de l'école en marchant pour leur faire découvrir la production d'un aliment (fromage par exemple) et ainsi leur permettre de voir un produit « de la fourche à la fourchette ». Le choix de l'intervenant n'est pas encore déterminé à ce jour.

Planning prévisionnel : de septembre à décembre 2025

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Poste de dépenses	Montant TTC	Co-financeur	Taux d'intervention	Montant
Animations	9 778,00 €	Conseil Départemental de la Côte-d'Or	80,00 %	7 822,40 €
		Autofinancement	20,00 %	1 955,60 €
Total	9 778,00 €	Total	100 %	9 778,00 €

Compte-tenu des déclinaisons politiques du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, au titre de :

- Solidarité humaine :
 - Préserver le temps de l'enfance et proposer des actions de prévention auprès des parents et des enfants ;
 - Préserver l'offre médico-sociale en tout point du territoire, garantir un égal accès aux soins et aux services de prévention, via les contrats Locaux de Santé ;
 - Agir pour l'épanouissement individuel et collectif des Côte-D'oriens : encourager la pratique sportive ;
- Solidarité territoriale : Soutenir l'agriculture, notamment dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux.

Il nous apparaît que ce projet rentre totalement dans la déclinaison des objectifs politiques du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Valide le projet et le plan de financement ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Côte-d'Or ;
- 3) Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande.

7) n° 2025-20 : Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées pour 2025-2026

Le président indique que ce projet de délibération tend à présenter le bilan des actions menées au titre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées en 2024-2025, et à présenter celles envisagées pour 2025-2026. Cette délibération autorise également Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans le cadre de la Conférence Départementale-Métropolitaine pour la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, et du Contrat Local de Santé.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a instauré dans chaque département une « Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées », présidée par le Président du Conseil Départemental et vice-présidée par l'Agence Régionale de Santé.

La Conférence des Financeurs a pour rôle de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, en complément des prestations légales ou réglementaires. Les financements attribués dans le cadre de la Conférence des Financeurs, prévus à l'article L.14-10-10 du CASF, sont alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

Les territoires porteurs d'un Contrat Local de Santé, peuvent bénéficier des crédits ainsi alloués afin de déployer sur leur périmètre des actions de prévention à destination des seniors. Dans ce cadre, le PETR Auxois Morvan a conventionné le 22 mai 2017 avec le Département pour la mise en œuvre sur son territoire d'actions de prévention de la perte d'autonomie.

La conférence des financeurs s'inscrit dans le plan national de santé publique « Priorité Prévention : rester en bonne santé tout au long de la vie » du 26 mars 2018. Ces actions de prévention peuvent porter sur les thématiques suivantes : les bienfaits de l'activité physique et de l'alimentation ; les repérages et les prises en charge précoces ; le passage à la retraite ; le lien social et la lutte contre l'isolement ; l'aménagement du logement ; l'accès à des aides techniques.

Le public visé est les personnes âgées de 60 ans et plus ; les proches aidants de personnes âgées de 60 ans et plus ; les personnes en situation de handicap et les personnes âgées ayant fait le choix d'un habitat inclusif.

Pour mémoire, pour la période 2017-2024, le Pays Auxois Morvan a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe globale de plus de 170 000€ pour mener des actions de prévention auprès de ses seniors (indépendamment des autres financements des actions réglementaires, type « ateliers bons jours » conduits par la FAPA Séniors 21).

I - Bilan programmation 2024-2025 :

11 ateliers ont été réalisés pour un budget de **25 055 €** (vs 4 en 2023-2024 pour un budget de 10 534 €) :

Pour cette programmation, le financement total Conférence des Financeurs s'élève à **17 000 €** (compte-tenu du reliquat CFPPA de 12 984 €).

1) La FAPA Séniors 21 :

« **Estime, et vous ?** » (1 pièce de théâtre puis 7 séances de 2h) à **Venarey-Les Laumes**

- Conserver une bonne estime de soi
- Réfléchir sur soi, se respecter, s'accepter
- Mieux gérer ses émotions et son stress
- Lutter contre l'isolement social

« **Estime, et vous ?** » (7 séances de 2h) à **Velars-sur-Ouche**

- Conserver une bonne estime de soi
- Réfléchir sur soi, se respecter, s'accepter
- Mieux gérer ses émotions et son stress
- Lutter contre l'isolement social

2) La Mutualité Française BFC :

- « **Prenons soin de ceux qui aident** » à **Arnay-le-Duc** (1 stand - 3h - 30 min par groupe)

Il s'agit de permettre aux aidants de préserver leur qualité de vie et leur santé, en sensibilisant les participants au parcours des proches aidants, en leur permettant le cas échéant de se reconnaître en tant qu'aidant et, lorsque l'action se déroule en milieu professionnel, de mieux comprendre le vécu des collègues concernés, et de faire connaître les ressources mobilisables par les proches aidants ;

- « **Du soleil derrière les nuages** » à **Arnay-le-Duc** (théâtre débat)

L'atelier est proposé aux personnes de plus de 60 ans et plus vivant à domicile en situation de fragilité psychologique, sociale, économique... pour favoriser les échanges, les initier à la culture de la prévention santé et présenter les ressources disponibles sur le territoire.

- « **Du stress en moins, des bienfaits en plus** » à **Montbard et Arnay-le-Duc** (5 séances de 2h)

L'objectif est d'identifier les facteurs de stress pouvant générer des comportements délétères pour la santé et apporter des solutions alternatives.

- « **Bouger pour sa santé** » à **Saulieu et à Montbard** (7 séances de 2h)

Il s'agit de promouvoir la pratique de l'activité physique adaptée comme alliée d'un vieillissement en bonne santé.

- « **Bouger mémoriser** » en **Ouche-et-Montagne** (7 séances de 1h30)

Il s'agit de stimuler la mémoire à travers la pratique d'une activité physique adaptée.

- « **Mon environnement, ma santé** » à **Saulieu** (4 séances de 2h)

Il s'agit de sensibiliser les seniors aux éco-gestes autour de l'alimentation afin d'agir sur leur santé : trouver des solutions pour mieux consommer, transmettre des connaissances sur les pesticides et perturbateurs endocriniens, sensibiliser sur la saisonnalité des aliments, favoriser une bonne compréhension du packaging alimentaire.

3) Le centre social d'Arnay-le-Duc en direct :

- « **Bien-être** » à **Arnay-le-Duc** (1 séance par mois de 2h + 3 séances spéciales aidants dans le cadre du café des aidants. Suite à l'atelier « plus d'humain pour se sentir bien », séances régulières alliant danse, énergie, relaxation.

4) L'AFR de Vitteaux en direct :

Prévention routière : Action qui s'appuie sur un recensement des besoins auprès des seniors et suite à une action sur les gestes de premier secours.

* Une conférence générale de 2H donnée par l'association Prévention Routière de Bourgogne, à destination d'une trentaine de participants abordera les problématiques des nouveaux panneaux, du giratoire, des dangers de la route (alcool, temps de réaction, distance d'arrêt).

* 2 séances seront proposées par l'association Prévention Routière :

* 2 séances en Auto-École : révision du code de la route dans une auto-école.

Une enveloppe de **37 200 €** a été allouée directement à SOLIHA par la Conférence des Financeurs pour une action de prévention et de sensibilisation sur les chutes à domicile et l'adaptation du logement, sur la communauté de communes d'Arnay-le-Duc.

SOLIHA est également intervenu sur la commune de Montbard.

17 ateliers Bons Jours ont été réalisés par la FAPA sur notre territoire.

II - Demande de financement CFPPA 2025-2026 :

Les centres sociaux ont été réunis par la Chargée de Mission Santé, avec les opérateurs de prévention. A l'issue de cette réunion, les centres sociaux ont remonté leurs besoins au CLS. D'autres demandes sont parvenues directement au Département. Elles ne sont pas dans la liste ci-dessous :

L'ASEPT, ateliers **Cap bien-être** à **Saulieu** et au CRT **d'Alise Sainte Reine** :

Apprendre à mieux gérer ses émotions au quotidien pour mieux se connaître et mieux vivre avec les autres

La Mutualité française BFC : « **Aidants, votre santé parlons-en** », **Ouche et Montagne** et **Arnay-Liennais** :

- Comprendre l'impact de la relation d'aide sur sa santé et apprendre à la préserver en agissant sur les 3 dimensions de la santé : physique, mentale et sociale.
- Apporter des réponses tant pour l'aidant (solution de répit, soutien...) que pour la personne aidée (aides financières, humaines, techniques...).

La Mutualité française BFC : **Bouger Mémoriser, Ouche & Montagne, Semur-en-Auxois, Arnay-Liernais** :

- Pratiquer des exercices ludiques stimulant la mémoire à travers l'activité physique.
- Se relaxer grâce à des exercices de sophrologie pour favoriser la mémorisation.

Atelier d'ici danse : **Activité Physique Adaptée à Semur-en-Auxois** :

Gym adaptée, gym douce, sensibilisation au bien-être et à la santé mentale, goûters diététiques adaptés aux séniors

Centre social de Semur : **Escales animées en milieu rural en CCTA** :

Aller vers, prévention de la santé mentale, via le soutien aux aidants, des ateliers de stimulation cognitive, de l'activité physique adaptée, des ateliers bien-être/estime de soi, de l'accompagnement à l'accès aux droits

La Mutualité française BFC : « **Du soleil derrière les nuages** », **Arnay-le-Duc**

- Libérer la parole autour de problématiques rencontrées dans la vie quotidienne sous forme de saynètes humoristiques.
- Recevoir des messages de prévention et être informé sur les dispositifs d'aide et les ressources du territoire.

Permet de mobiliser des personnes pour l'atelier des aidants

La FAPA : « **Estime, et vous ?** », à **Lacanche et Montbard** :

- Conserver une bonne estime de soi, réfléchir sur soi, se respecter, s'accepter, mieux gérer ses émotions et son stress, lutter contre l'isolement social

Pour cette programmation de 12 ateliers, la demande de financement faite dans le cadre de la Conférence des financeurs s'élève à **47 073,93 €** (moins 4 928 € de reliquat de crédits des années précédentes, soit 42 145,93€).

La commission d'attribution des financements se réunit en mai et nous aurons une réponse début juin sur les subventions accordées au PETR.

La présente délibération tend à autoriser Monsieur le Président à signer la convention attributive de crédits avec le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, ainsi que les conventions et tous documents nécessaires avec les opérateurs proposant des actions de prévention sur le territoire et telles que définies précédemment, et à engager les crédits « Conférence des Financeurs » alloués au PETR dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

- 1) Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans le cadre de la Conférence Départementale-Métropolitaine pour la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, et du Contrat Local de Santé ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à engager les crédits résultant de l'enveloppe attribuée par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre de la Conférence des financeurs au titre de l'année 2025-2026 ;
- 3) Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour 2025, lors du vote d'une prochaine décision modificative, une fois le montant réel de subvention attribuée connu.

8) n° 2025-21 : Participation des communes dans le cadre de l'opération « boîtes rouges »

Ce projet de délibération tend à définir les modalités de participation des communes dans le cadre de l'opération « boîtes rouges ». Face au succès rencontré, les demandes sont nombreuses et le PETR n'est pas nécessairement en mesure d'absorber la totalité du coût financier. Il est donc proposé de plafonner à 25 % du nombre total d'habitants et dans la limite de 300 boîtes la prise en charge financière par le PETR, ce dernier assurant toujours l'intégralité des commandes afin de réaliser des économies d'échelle.

Patrick MOLINOZ demande pourquoi on ne les facture pas toutes ?

Alain MATHIEU répond que c'est par souci d'équité, car il avait été dit qu'on diffusait les boites rouges gratuitement au départ.

Patrick MOLINOZ estime que si ça fonctionne très bien, le coût sera très important pour le Pays. Il suggère de continuer à faire les commandes en gros et de les proposer aux communes et propose, au vu de la demande importante, de facturer désormais les boites rouges à prix coûtant. Le comité retient cette proposition

Le président rappelle qu'en partenariat avec la ville de Montbard et son centre social, le Pays a souhaité déployer le dispositif « boîtes rouges » sur l'ensemble du territoire. Cette boîte, placée dans le réfrigérateur d'une personne âgée ou isolée, contient tout ce qu'il faut savoir sur sa santé, permettant ainsi une prise en charge optimale par les services de secours lors d'une intervention à domicile. Les partenaires du Contrat Local de Santé ont également été associés et certains ont fait part de leur intérêt pour ce projet, comme par exemple les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé) du territoire.

En 2024, il était envisagé que le Pays Auxois Morvan finance une centaine de boîtes par communauté de communes. À des fins expérimentales, 600 boîtes ont donc été achetées et 590 ont été distribuées :

- CC Montbardois : 363 (300 pour le CCAS de Montbard, qui en a commandé initialement 600 et qui a pris à sa charge les 300 boîtes supplémentaires)
- CC Ouche et Montagne : 17
- CC Terres d'Auxois : 100
- CC Pays Arnay-Liernais : 100
- CC Saulieu : 10

Le coût unitaire est de 2,41 € (comprenant la boîte + le stickers sur la boîte + l'autocollant pour le réfrigérateur).

Une enveloppe permettant de poursuivre le déploiement de ce dispositif a été inscrite au budget primitif 2025, avec la perspective de pouvoir commander 300 nouvelles boîtes rouges.

Toutefois, et il y a lieu de s'en réjouir, ce dispositif connaît un succès croissant. Plusieurs communes se sont rapprochées de la Chargée de mission santé et ont exprimé des besoins qui sont aujourd'hui de l'ordre de 782 boîtes :

- CC Montbardois : 312
- COPAS : 450 (dont 400 pour le CCAS de Venarey-Les Laumes)
- CC Saulieu : 20

Les communes continuent de prendre contact avec les services du Pays pour demander des boîtes.

Au vu du fort succès de cette opération et du contexte budgétaire contraint du PETR, il devient difficile d'envisager d'absorber entièrement les coûts induits. Il est donc proposé de définir des modalités d'intervention pour le financement de ces boîtes, afin de pouvoir assurer la poursuite de cette opération et de respecter l'équité entre chaque communauté de communes. Il est ainsi proposé :

- que le PETR continue d'assurer la commande de l'intégralité des boîtes rouges, dans l'objectif de réaliser des économies d'échelle ;
- de facturer les boites rouges aux communes au prix coûtant.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Adopte les modalités de financement proposées pour assurer la poursuite du déploiement des boîtes rouges sur le territoire ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

9) n° 2025-22 : subventions exceptionnelles

Le président indique que ce projet de délibération tend à se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association pour la Promotion des Produits Gourmands du Grand Morvan pour l'organisation de l'édition 2025 des Journées Gourmandes du Grand Morvan du 29 mai au 1^{er} juin prochains.

Monsieur MOLINOZ précise que cette manifestation emblématique du territoire depuis 1989 permet au travers de stands et d'animations de faire découvrir toute la richesse des produits de bouche de la Bourgogne. Plus d'une centaine d'exposants sont présents chaque année (petits producteurs, entreprises artisanales de transformation, restaurateurs et artisans d'art...). Différents concours de cuisine sont également proposés. La manifestation accueille en moyenne près de 8 000 visiteurs. Pour cette édition 2025, et comme l'an passé, l'association des Producteurs et Artisans Auxois Morvan naturellement sera présente avec la tenue d'un stand commun permettant de valoriser la démarche des productions Auxois Morvan naturellement.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 24
Contre :
Abstentions :

- 1) Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association pour la Promotion des Produits Gourmands du Grand Morvan pour l'organisation de l'édition 2025 des Journées Gourmandes du Grand Morvan ;
- 2) Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif pour 2025.

IV. Questions diverses

Laurence JEDYNSKI indique qu'elle a envoyé un mail aux maires concernant une formation organisée par FREDON, gratuite pour les élus, pour les référents ambroisie le 16 juillet. Elle rappelle qu'il manque encore beaucoup de référents ambroisie au sein des municipalités et que c'est une obligation pour les communes. Le lieu sera déterminé lorsque et si le nombre de participants est suffisant.

Secrétaire de séance : Laurence PORTE




Président du PETR du Pays de l'Auxois Morvan